

Nous informons

Zukunft braucht Menschlichkeit.

Nous nous engageons pour vos droits



Comprenez-vous le droit social? Non? Ce n'est pas grave! Car pour cela, il existe des experts comme nous. La protection des droits sociaux ainsi que la représentation et le conseil juridique individuel continuent d'être la spécialité du „Sozialverband Vdk“.

Pensez-y: dans le droit social, nos juristes savent de quoi ils parlent et ne se laissent pas abuser. Un avantage supplémentaire pour vous: les conseillers juridiques du „Sozialverband VdK Bayern“ sont près de chez vous. Ils vous permettent d'y voir plus clair en matière de droits sociaux auxquels vous pouvez prétendre et constituent vos demandes.

Lorsqu'il s'agit d'exercer vos droits à l'encontre des services publics et des organismes d'assurances sociales, venez nous voir et devenez membre. Nous vous représentons au tribunal – et à travers toutes les instances.

L'avenir a besoin d'humanité – le „Sozialverband VdK Bayern“ se présente, en ce sens, comme le porte-parole et le représentant de vos intérêts.

- Droit du régime légal d'assurance vieillesse (SGB VI - Code de la sécurité sociale)
- Droit de la réinsertion et des personnes handicapées (SGB IX - Code de la sécurité sociale)
- Droit de l'assurance légale contre les accidents du travail (SGB VII - Code de la sécurité sociale)
- Assurance maladie obligatoire (SGB V - Code de la sécurité sociale)
- Assurance dépendance obligatoire (SGB XI - Code de la sécurité sociale)
- Droit de la promotion de l'emploi (SGB III - Code de la sécurité sociale)
- Assurance de base pour les demandeurs d'emploi (SGB II - Code de la sécurité sociale)
- Droit de l'action sociale et protection de base pour la vieillesse et en cas d'invalidité (SGB XII - Code de la sécurité sociale)
- Droit d'indemnisation sociale (BVG, SVG, OEG - loi sur l'organisation de l'aide sociale aux victimes de guerre, loi générale sur les pensions des militaires, loi relative à l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme)

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous adresser à la filiale VdK de votre circonscription:

